

Liste de sous-secteurs

Lot 13: Aide humanitaire, gestion des crises et assistance post-crise

A. EXPERTISE COMMUNE À TOUS LES SECTEURS / LOTS

L'expertise devra, au minimum, couvrir l'ensemble du cycle de projet :

- a. identification et préparation / formulation du programme / projet,
- b. mise en œuvre de l'aide,
- c. préparation du cahier des charges (services, travaux, fournitures, ...) et évaluation des offres (marché),
- d. évaluations (ex-ante, intermédiaires, ex-post, etc.), suivi

ainsi qu'un certain nombre d'aspects horizontaux:

- e. politiques et réformes (inter)sectorielles,
- f. évaluations/études (inter)sectorielles et macroéconomiques (économiques, budgétaires) (y compris analyse des dépenses publiques),
- g. législation, réglementations et application de la loi,
- h. rapprochement de la législation (acquis communautaire),
- i. renforcement institutionnel,
- j. formation et recherche,
- k. actions de sensibilisation (y compris l'information et la communication),
- l. systèmes d'information et aspects technologiques,
- m. questions de genre,
- n. questions environnementales,
- o. lutte contre le VIH/SIDA (impact, prévention, atténuation).

B. DESCRIPTION TECHNIQUE

1. Évaluation des besoins d'aide humanitaire (notamment dans les domaines de la santé et de la médecine, de l'alimentation, de l'eau et de l'assainissement, du logement, ...).
2. Médiation, résolution des conflits et réconciliation.
3. Évaluation des besoins d'aide d'urgence (y compris l'évaluation des dommages physico-sociaux, physiques et économiques, la planification de la reconstruction/réhabilitation et l'évaluation de la capacité et de la structure locale de mise en œuvre ; situation socio-politique de la population - «dividendes de la paix»).
4. Suivi/observation des accords de cessez-le-feu/paix.
5. Informations/appui aux médias dans des situations de crise/d'urgence.
6. Démobilisation, désarmement et réintégration (des forces armées, y compris des enfants soldats. Le point 7 ci-dessous traite des armes disséminées au sein des populations civiles).
7. Collecte, stockage et destruction des armes légères et de petit calibre (y compris la réduction de la circulation et de la livraison illicite d'armes).
8. Élimination des mines et des engins non explosés et activités connexes (sensibilisation aux dangers des mines, signalisation des champs de mines, étude d'impact, formation et recherche).

9. Rapatriement et/ou réinstallation de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du pays et appui aux communautés d'accueil (y compris l'information, la préparation administrative, le transport, l'accueil et la réinsertion à court et à long terme).
10. Liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement (y compris la réhabilitation des infrastructures sociales et économiques, comme les écoles, les centres de soins/hôpitaux, les stocks alimentaires nationaux, la distribution d'eau/assainissement, les marchés, les routes rurales et les bâtiments publics ou privés, jugés nécessaires pour l'amélioration du niveau de vie - sociale - minimum en situation de post-crise. La réhabilitation comprend aussi les mesures économiques permettant une réinsertion économique à long terme des populations touchées par une crise).
11. Évaluation des dommages et planification de la reconstruction.
12. Mesures d'aide transitoires spécifiques aux situations post-conflit, dont la création d'emplois, des mesures transitoires dans les domaines de la justice et de la sécurité et la réforme du secteur de la sécurité.
13. Soutien logistique aux opérations (y compris la planification de missions complexes, le transport, l'instauration de la sécurité, les télécommunications).
14. Préparation aux catastrophes (naturelles et d'origine humaine).
15. Protection civile.
16. Expertise militaire (y compris la coopération entre les autorités civiles et militaires, le suivi de la conduite des forces armées, les marchés publics militaires).